

Table des matières

Introduction	7
Comment constituer votre corpus numérique ?	11
Que signifie numériser un texte ?	12
Quelle(s) précaution(s) juridique(s) prendre ?	14
Comment obtenir des textes ?	17
Dactylographier le texte	17
Scanner le texte	20
Télécharger le texte	24
Quels logiciels pour analyser votre corpus ?	27
Qu'est-ce que la textométrie, la lexicométrie, la logométrie ?	27
Que faire avec un traitement de texte ou un navigateur web ?	31
Comment utiliser une base de données textuelles en ligne ?	33
Quels logiciels spécialisés choisir ?	36
Comment préparer votre texte pour l'analyser avec des logiciels de textométrie ?	39
Comment corriger vos textes ?	39
Pourquoi baliser vos textes ?	43
Codages propres à certains logiciels	44
Un codage standard : la TEI	45
Le codage morfo-syntaxique	46
Automatiser le travail avec des macros	46
Quelles sont les fonctionnalités des logiciels de textométrie ?	49
Quelles unités pour la textométrie ?	49
Quelles fonctionnalités de recherche ?	52
Index	52
Recherche d'occurrences	57

Expressions régulières	59
Recherche de listes d'occurrences	60
Recherche de cooccurrences	62
Recherche de segments répétés	63
Quelles fonctionnalités statistiques ?	65
Principales caractéristiques lexicométriques	65
Spécificités	68
Cartographie des corpus et des occurrences	78
Analyse factorielle des correspondances (AFC)	80
Représentations arborées	85
Corpus alignés	86
Quelles sont les représentations graphiques les plus pertinentes ?	91
Quels principes de base pour la représentation graphique ?	91
Comment aider à la lecture tabulaire ?	96
Quelle(s) représentation(s) pour faire apparaître quel(s) phénomène(s) ?	97
Comment mettre en ligne, et organiser la diffusion du corpus et des résultats ?	107
Quel modèle pour les corpus en ligne ?	108
Comment améliorer la diffusion des résultats ?	111
Conclusion	119
Bibliographie	121
Les fondateurs	121
Ouvrages généraux sur la textométrie	122
Richesse lexicale	122
Représentations graphiques	122
Édition numérique et droits d'auteur	123
Études sur des corpus particuliers	123